

STOP DRIVE = INTERDICTION DE ROULER

Protégeons nos familles

AIRBAGS TAKATA DÉFECTUEUX :

**MOBILISATION GÉNÉRALE POUR
LA SÉCURITÉ EN MARTINIQUE**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CAMPAGNE TAKATA MARTINIQUE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 10 juillet 2025

Comme annoncé le 30 juin 2025, les services de l'État et les distributeurs automobiles de Martinique ont lancé le 1^{er} juillet **une vaste campagne de communication à l'échelle de l'île. Objectif : informer la population et accélérer le retrait des airbags TAKATA potentiellement mortels encore présents sur environ 16 000 véhicules en circulation.**

Dans le cadre de ce plan d'actions TAKATA Martinique, les distributeurs automobiles annoncent aujourd'hui le déploiement d'une série d'opérations de sensibilisation et de détection dans plusieurs centres commerciaux de l'île.

Ces dispositifs permettront d'identifier en direct les véhicules équipés d'airbags TAKATA défectueux :

- Des hôtesse seront présentes sur chaque site pour accompagner les usagers et effectuer la vérification du numéro VIN grâce à des outils numériques dédiés.
- En cas de détection d'un airbag concerné, le propriétaire recevra immédiatement un email et un SMS « Stop Drive » détaillant la procédure pour sécuriser son véhicule.
- Les informations seront transmises en temps réel aux concessionnaires partenaires pour une prise en charge rapide et gratuite du remplacement.

CALENDRIER DES OPÉRATIONS

Opération TAKATA Martinique / Détection en centres commerciaux

Vendredi 11 juillet et samedi 12 juillet 2025 - de 9h00 à 18h00.

Centre commercial Génipa • Centre commercial Dillon • Centre commercial La Galeria

Vendredi 18 juillet et samedi 19 juillet 2025 - de 9h00 à 18h00.

Centre commercial Océanis • Centre commercial Place d'Armes

Centre commercial Le Rond Point

UN RISQUE EXTRÊME EN MARTINIQUE :

- **Airbags concernés : modèles TAKATA fabriqués entre 1996 et 2019**
- **Risque multiplié dans les zones tropicales**
- **1 véhicule sur 10 potentiellement dangereux en circulation**
- **La majorité des décès recensés en France sont survenus en Outre-mer.**

CE QU'IL FAUT SAVOIR :

- Les rendez-vous sont rapides et prioritaires
- L'opération est gratuite
- Le remplacement des airbags TAKATA dure entre 30 à 90 minutes
- Toutes les concessions agréées sont approvisionnées en pièces

DEUX MANIÈRES DE VÉRIFIER SI VOTRE VÉHICULE EST CONCERNÉ

COMMENT ÇA MARCHE ?



0805 38 60 40

Numéro unique et gratuit

Du lundi au vendredi de 08 h à 17 h.

Un simple appel suffit.

Munissez-vous :

- de votre numéro
d'immatriculation

- ou de votre numéro VIN
(numéro de châssis).

Ou rendez-vous sur le site internet :

<https://www.ecologie.gouv.fr/rappel-airbag-takata>

**Vous saurez rapidement si votre véhicule est concerné.
Rapide, fiable et accessible à tous.**

QU'EST-CE QU'UN VIN ? ET OÙ LE TROUVER SUR SA CARTE GRISE ?

Le numéro VIN (Vehicle Identification Number) d'un véhicule apparaît au moins sur la plaque constructeur, sur le châssis et sur la carte grise.

Cette formulation se traduit par "numéro d'identification du véhicule".

Il s'agit d'un numéro unique attribué à chaque véhicule fabriqué. Composé d'une suite alphanumérique de 17 caractères, il permet d'identifier précisément un véhicule.

Le numéro VIN se trouve au repère E du certificat d'immatriculation.

Pour les cartes grises ancien format, le numéro VIN est indiqué dans la section Numéro d'identification.

The image shows a French vehicle registration card (carte grise) with various fields. The VIN is circled in red. The card includes a barcode on the right side and a signature at the bottom.

D.1	MARQUES				
D.2	VERSION				
			D.2.1	MCT5432PY315	
D.3	MODELE		E.	VFSIV2009ASIV2009	
F.1	1915	F.2	1915	F.3	1915
G	3030	G.1	1307		
J	M1	J.1	VP	J.2	CI
K	e2*2001/116*0317*02				
P.1	1900	P.2	90	P.3	GO
Q	0,06	S.1	5	S.2	
U.2	3000	V.7	155	U.1	77
X.1	VISITE AVANT LE 06/07/2011				
Y.1	178,35	Y.2			
Y.3		Y.4			
Y.5		Y.6	178,35		
H					
I	04/12/2009				
Z.1					

Pour le Ministère de l'Intérieur et par délégation,
le sous-directeur de la circulation
et de la sécurité routières

SPECIMEN

2M26000534680

IMPRIMERIE NA

VOUS AVEZ VENDU VOTRE VÉHICULE ?

Si vous avez reçu un courrier de rappel, même pour un véhicule que vous ne possédez plus :

- transférez-le au nouveau propriétaire,
- ou informez votre ancienne concession.

**Un simple geste peut éviter un drame.
Votre responsabilité peut sauver une vie.**

LE VÉHICULE EST EN ÉPAVE ? OU IMMOBILISÉ ?

Si le véhicule ne roule plus, contactez-nous via les lignes dédiées et/ou transmettez-nous l'attestation justifiant de l'immobilisation.

Un véhicule équipé d'un airbag Takata reste dangereux même en cas d'immobilisation.

PAS DE TEMPS À PERDRE !

Un airbag défectueux n'attend pas.

**Un simple appel
peut sauver une vie.**